

Enquête éolien Bretagne Sud – Analyses des observations en ligne

Ce que disent les 4 557 contributions

4 557 contributions déposées sur le registre dématérialisé de l'enquête publique, du 17 août au 28 septembre 2026 (clôture à 17 h 30). Chaque contribution a été lue dans son texte intégral ; les pièces jointes ont été ouvertes pour les collectivités et pour les dépôts dont le texte en ligne renvoie à la pièce jointe. Les observations consignées sur les registres papier et les courriers non publiés en ligne ne sont pas comptés.

Mise en garde : cette analyse a été réalisée par Vent des maires avec l'aide d'un outil d'intelligence artificielle, qui a lu et classé chaque contribution selon une grille écrite (voir « Ce qui a été vérifié, et ce qui reste incertain »). Elle peut comporter des erreurs de lecture, de classement ou de calcul. Elle ne remplace ni le registre, ni le rapport de la commission d'enquête, qui seuls font foi : les numéros cités renvoient au registre dématérialisé, où chacun peut vérifier les textes. Vent des maires ne peut être tenu responsable des erreurs qui subsisteraient ni de l'usage qui serait fait de ces chiffres.

1. En bref – une opposition massive

90,7 % des 4 557 contributions s'opposent au projet, 7,4 % le soutiennent. Sur les seules positions tranchées, l'opposition représente 92,5 % ; elle était de 94,0 % jusqu'au 17 septembre. L'afflux de soutiens de la semaine du 21 septembre (149 depuis le 18 septembre, dont 85 % de contributeurs extérieurs au territoire) s'est tari dans les derniers jours : 29 soutiens seulement sur les 574 contributions des 26, 27 et 28 septembre. Le dimanche 27 septembre est la journée la plus chargée de toute l'enquête, avec 240 contributions.



Les îles sont de loin les plus mobilisées : 75,3 contributions pour 1 000 habitants à Sauzon, 64,2 à Quiberon, 63,6 à Groix. L'opposition y dépasse 95 % des positions tranchées. Côté institutions, le dernier jour a apporté les délibérations défavorables de Pluvigner — commune d'accueil du poste électrique —, de Brec'h, de Bangor et d'Auray Quiberon Terre Atlantique, le projet de délibération de Belz et une lettre du maire de La Trinité-sur-Mer, commune du bien UNESCO restée hors du périmètre ; la Région Bretagne a déposé une contribution favorable, alors que le Département du Morbihan avait émis un avis défavorable lors de la consultation préalable à l'enquête.

Deux points à relever pour la suite : la Région Bretagne écrit que le classement UNESCO des Mégalithes de Carnac « a été conduit dans un contexte intégrant la réalisation du projet éolien en mer » (n° 4472), argument *très contestable* que RTE reprendra sans doute ; et une conseillère municipale du Palais indique que le conseil municipal a voté le 24 septembre une contribution qu'elle juge favorable à l'éolien flottant, se bornant à demander l'éloignement du parc (n° 4328) ; cette contribution du conseil municipal n'apparaît pas au registre en ligne.

2. Le corpus et son rythme

Le rythme par semaine complète :

Semaine du	Contributions	Moyenne / jour	Cumul
17 août	842	120	842
24 août	921	132	1 763
31 août	564	81	2 327
7 septembre	503	72	2 830
14 septembre	524	75	3 354
21 septembre	1 005	144	4 359
28 septembre *	198	—	4 557

* Semaine du 28 septembre : un seul jour, jusqu'à la clôture de 17 h 30. Le tableau jour par jour figure en annexe A.

La dernière semaine complète, du 21 au 27 septembre, est la plus chargée de toute l'enquête : 1 005 contributions, 144 par jour en moyenne. Le dimanche 27 septembre (240 contributions) dépasse le précédent record du dimanche 23 août (186). Le point bas est le samedi 19 septembre (40).

Les canaux sont concentrés : 4 392 dépôts par le registre numérique, 112 par courriel, 6 par une borne en mairie, 2 par le registre papier, 1 par courrier, 44 sans canal renseigné. 265 contributions portent 354 pièces jointes.

3. D'où viennent les contributions

Sur 4 557 contributions, 4 394 déclarent une commune. 1 770, soit 38,8 %, relèvent des 42 communes du référentiel littoral et insulaire ; 2 624, soit 57,6 %, viennent d'ailleurs ; 163 ne déclarent pas de commune. Paris reste le deuxième contributeur du registre avec 157 dépôts, derrière Quiberon (313).

Commune	Contrib.	Pour 1 000 hab.	Pour 1 000 en capacité	Taux de RS
Sauzon	78	75,3	15,5	59,2 %
Groix	147	63,6	14,9	53,6 %
Quiberon	313	64,2	9,0	66,1 %
Saint-Pierre-Quiberon	135	57,6	9,0	65,7 %
Bangor	54	54,3	10,4	61,8 %
Plouharnel	105	46,0	21,4	31,7 %
Locmaria	37	37,8	5,9	68,0 %
Erdeven	147	36,7	11,4	46,6 %
Carnac	149	35,5	4,2	70,7 %
Le Palais	76	29,2	8,5	47,1 %
Arzon	20	8,8	0,7	76,8 %
Sarzeau	36	3,9	0,9	55,7 %
Vannes	84	1,5	1,2	8,3 %

Par ensemble :

Ensemble	Contrib.	Pour 1 000 hab.	Pour 1 000 en capacité	Opposition (tranchées)
Îles (Groix, Houat, Hoëdic, Moines)	153	46,9	8,7	95,3 %
Belle-Île (4 communes)	245	43,7	9,6	96,7 %
Littoral Morbihan (25 communes)	1 253	7,5	3,0	96,1 %
Communes traversées (intérieur)	105	4,9	4,1	94,0 %
Littoral Loire-Atlantique	14	0,3	0,07	92,9 %
Hors périmètre	2 624	—	—	90,1 %

Quatre enseignements apparaissent.

L'insularité commande tout. Les îles et Belle-Île se mobilisent près de six fois plus que le littoral continental à population égale. Sauzon dépasse 75 contributions pour 1 000 habitants ; Groix est à 63,6.

Là où la résidence secondaire domine, la population concernée ne s'exprime pas. Rapporté à la capacité d'accueil, Arzon (76,8 % de résidences secondaires) reste à 0,7 pour mille, Sarzeau à 0,9, Carnac à 4,2. L'enquête s'est tenue pour l'essentiel après le départ des résidents secondaires, comme les garants de la CNDP l'avaient redouté.

Les communes qui accueillent les ouvrages à terre restent inégalement entendues. Plouharnel est en tête de tout le corpus en capacité d'accueil (21,4 pour mille) et Erdeven atteint 36,7 pour 1 000 habitants. Mais Pluvigner, qui accueillera le poste à terre, en est à 3,3, Brec'h à 2,6, Ploemel à 8,5 et Locoal-Mendon à 9,9 — même si les conseils municipaux de Pluvigner et de Brec'h se sont prononcés contre le projet.

L'opposition est un peu plus forte chez les riverains qu'ailleurs, mais l'écart reste faible : entre 92 et 97 % des positions tranchées dans les ensembles du territoire, 90,1 % hors périmètre. L'argument d'une opposition « importée » ne trouve pas d'appui dans les chiffres.

4. Pas de campagne de copier-coller

100 contributions reprennent mot pour mot un texte déjà déposé, sur 47 modèles distincts, soit 2,2 % du corpus. Le texte le plus repris est « Je refuse que les paysages exceptionnels de Groix, Belle-Île et Quiberon soient durablement défigurés... ». Côté soutien, le seul modèle notable (« La planète et plus particulièrement la France sont confrontées... ») a été déposé 7 fois, pour l'essentiel depuis Vannes le 30 août.

Plus visibles que les copies sont les séries d'un même auteur : 15 contributions d'un même contributeur d'Auray totalisant 55 questions techniques, une douzaine d'un deuxième contributeur, onze des Amis de Saint-Gildas et de leur président, les neuf observations de Vent des maires. Elles pèsent peu dans le décompte mais beaucoup sur le fond.

5. Les thèmes

Détection lexicale sur l'objet et le texte.

Thème	Contrib.	Part	Belle-Île	Îles	Hors pér.	Opposants	Soutiens
Paysage et patrimoine	2 621	57,5 %	64,5 %	60,8 %	58,1 %	60,2 %	31,5 %
Biodiversité et milieu marin	1 916	42,0 %	48,2 %	53,6 %	49,5 %	43,9 %	20,8 %
Coût et finances publiques	1 733	38,0 %	38,8 %	41,2 %	28,6 %	40,1 %	19,0 %
Climat et utilité	1 509	33,1 %	33,9 %	34,6 %	31,4 %	30,6 %	68,8 %
Réseau et intermittence	1 400	30,7 %	29,0 %	26,8 %	21,0 %	28,9 %	56,8 %
Cadre de vie et santé	1 122	24,6 %	26,5 %	34,6 %	26,7 %	25,4 %	15,5 %
Tourisme et économie locale	823	18,1 %	18,4 %	19,0 %	28,6 %	17,5 %	26,2 %
Procédure et démocratie	789	17,3 %	24,1 %	18,3 %	13,3 %	17,1 %	15,2 %
Pêche	714	15,7 %	16,3 %	28,8 %	11,4 %	16,1 %	11,3 %

Les deux camps ne parlent pas de la même chose. Les opposants parlent de paysage, de milieu marin et de coût ; les soutiens, de climat et de système électrique — souveraineté, électrification, dépendance aux fossiles. Les écarts locaux sont nets : la pêche est deux fois et demie plus présente dans les îles que hors périmètre, et la procédure près de deux fois plus présente à Belle-Île que hors périmètre.

6. La position exprimée

Les 4 557 contributions ont été relues une à une, dans l'ordre chronologique, et classées contre une grille écrite en quatre catégories, sans exiger aucune formule consacrée. Aucun texte n'a été lu partiellement : les 877 contributions de plus de 1 300 caractères ont été lues en entier.

Position	Contrib.	Part
Opposition au projet	4 133	90,7 %
Soutien au projet	336	7,4 %
Position nuancée ou conditionnelle	28	0,6 %
Aucune position exprimée	60	1,3 %
Total	4 557	100 %

Rapportée aux positions tranchées, la répartition est de 92,5 % d'opposition contre 7,5 % de soutien.

Le soutien a progressé en fin d'enquête suite à un possible appel à contribuer, puis s'est tari

Le glissement tient à la semaine du 21 septembre. Depuis le 18 septembre, 149 soutiens ont été déposés, dont 127, soit 85 %, par des contributeurs extérieurs au territoire (Nantes, Paris, Brest, Bordeaux, Avignon, Lyon...). Les journées des 21, 22 et 25 septembre en comptent respectivement 21, 24 et 38. Le mouvement ne s'est pas poursuivi : les 26, 27 et 28 septembre, 29 soutiens seulement ont été déposés sur 574 contributions (5,1 %), dont 9 le jour de la clôture, contre 181 oppositions ce même jour.

Ces textes ne sont pas des copies, mais ils se ressemblent : même ordre d'arguments (souveraineté, tensions géopolitiques, électrification, emplois, générations futures), mêmes chiffres (« 650 à 800 MW », « plus d'un million d'habitants »). C'est compatible avec un appel à contribuer relayé dans les réseaux de la filière ; le registre ne permet pas de l'établir. Ils s'accompagnent de prises de position institutionnelles, déposées pour la plupart entre le 21 et le 26 septembre.

Ce qui a été vérifié, et ce qui reste incertain

Quatre points de méthode à connaître avant toute citation.

Les pièces jointes des collectivités ont été ouvertes. Plusieurs collectivités et organismes ont déposé leur délibération ou leur courrier en pièce jointe, avec un texte d'accompagnement neutre. Ces pièces ont été ouvertes, par reconnaissance de caractères pour les délibérations scannées. Plus de cinquante contributions ont ainsi été classées en opposition d'après leur pièce jointe, dont les délibérations d'Auray, de Crac'h, de Locmariaquer et de Pluneret, les courriers d'Étel, de Ploemel, du PETR, du syndicat des Dunes sauvages et de la SPL tourisme ; les pièces jointes déposées le 28 septembre (Pluvigner, Brec'h, Bangor, AQTA, Belz, La Trinité-sur-Mer, Région Bretagne, Vivre au Pays de Pluvigner) ont été lues de la même façon. Les autres pièces jointes, lorsque le texte en ligne exprime une position, n'ont pas été ouvertes.

La règle de lecture. L'enquête porte sur ce projet-ci : ce raccordement, pour ces parcs, à cet emplacement. Une contribution qui refuse le projet « au large de Belle-Île » tout en se disant favorable à l'éolien en mer ailleurs, plus loin ou plus petit, est donc une opposition — elle ne pose aucune condition à laquelle le projet soumis pourrait satisfaire. De même, être favorable aux parcs mais refuser l'atterrissage d'Erdeven, c'est s'opposer à l'objet de l'enquête. La catégorie « nuancée ou conditionnelle » est réservée aux contributions qui acceptent le projet, ou ne le refusent pas, en le subordonnant à des conditions, des prescriptions ou un autre tracé : les comités des pêches, les soutiens « sous conditions strictes », les propositions de passer les câbles le long de la voie ferrée. Ainsi quatre dépôts de FNE Bretagne et celui de Bretagne Vivante, qui concluent à un avis défavorable, sont classés du côté des opposants. 28 contributions relèvent de la catégorie nuancée.

Les cas difficiles sont signalés. 91 contributions (2,0 %) sont marquées incertaines et 182 implicites (position déduite, non énoncée). La frontière la plus molle reste celle qui sépare l'opposition de l'absence de position.

Ce classement résulte d'une lecture faite par un modèle de langue, selon une consigne écrite, et non par un lecteur humain.

7. Qui s'est exprimé

Les acteurs sont présentés par catégorie : d'abord ce qu'ils ont déposé au registre pendant l'enquête, puis les avis qu'ils avaient rendus lors de la consultation préalable, qui figurent au dossier.

Les collectivités

Pendant l'enquête. Sept conseils municipaux ont délibéré contre le projet et versé leur délibération au registre : Carnac (n° 2874), Sauzon, qui en dépose cinq (n° 3640), Auray (n° 3812), Locmariaquer (n° 3863), Pluneret (n° 3883), Crac'h (n° 3922) et, le 24 septembre, Pluvigner, commune d'accueil du poste électrique, qui n'avait pas pu se prononcer lors de la consultation (18 pour, 5 contre, 6 abstentions ; n° 4491). Brec'h (n° 4427), Bangor, à l'unanimité (n° 4381), et Erdeven (n° 3855) confirment par délibération leur avis défavorable, comme la communauté de communes de Belle-Île-en-Mer (n° 2644), Auray Quiberon Terre Atlantique (n° 4371) et le PETR du Pays d'Auray (n° 3808). Le maire de Quiberon verse ses observations, une délibération et un projet de délibération (n° 3753), Belz le projet de délibération soumis à son conseil le soir de la clôture (n° 4413), Ploemel et Étel des courriers, dans l'attente de délibérations postérieures à la clôture. Le maire de La Trinité-sur-Mer, commune des alignements du Petit-Ménec, déplore que sa commune n'ait été ni consultée ni incluse dans le périmètre, et demande une évaluation d'impact patrimonial avant toute autorisation (n° 4540). Des conseillers régionaux du groupe Rassemblement national émettent un avis défavorable (n° 4478). Enfin, une conseillère municipale du Palais indique que le conseil municipal a voté le 24 septembre une contribution qu'elle juge favorable à l'éolien flottant, se bornant à demander l'éloignement du parc (n° 4328) ; cette contribution n'apparaît pas au registre en ligne.

Avant l'enquête. Lors de la consultation, onze communes avaient émis un avis défavorable, dont les trois communes de Belle-Île consultées, et deux un avis favorable (Port-Louis et Riante) ; Belz avait refusé de délibérer. La communauté de communes de Belle-Île-en-Mer, à l'unanimité, Auray Quiberon Terre Atlantique et le PETR du Pays d'Auray avaient émis un avis défavorable, Lorient Agglomération un avis favorable. Au total, dix-huit conseils municipaux et trois intercommunalités se sont prononcés contre le projet.

Le Département du Morbihan. Consulté avant l'enquête, le Conseil départemental du Morbihan a émis un avis défavorable au raccordement et à la concession d'utilisation du domaine public maritime, « dans la continuité des positions exprimées par le Département depuis 2022 ». Il y dénonçait des délais « particulièrement courts » et le sentiment « que l'État souhaite imposer ce projet », et annonçait qu'il interviendrait « de manière active et constructive lors des enquêtes publiques à venir ». Sauf erreur, aucune contribution du Département n'apparaît au registre dématérialisé ; elle a pu être adressée par courrier. Plusieurs contributions rappellent son avis et le vœu adopté par l'assemblée départementale le 19 décembre 2025 (n° 3486, 4390 et 4423).

Les instances consultées sur le dossier

- Aucune n'est intervenue au registre : leurs avis ont été rendus avant l'enquête et figurent au dossier. Les autorités scientifiques et techniques consultées ont toutes conclu à son insuffisance.
- **Le CNPN** (Conseil National de Protection de la Nature) a rendu un avis défavorable le 22 janvier 2026. Il demande « une révision complète du dossier de demande de dérogation » et « alerte sur la légalité d'une autorisation de ce projet ».
- **L'Office français de la biodiversité** estime à deux reprises, les 6 novembre et 9 décembre 2025, qu'« en l'état, le projet n'apparaît pas compatible avec le SAGE ». Il qualifie l'absence de mesure compensatoire de « lacune majeure ».
- **La Commission locale de l'eau du SAGE** émet une réserve et annonce un avis défavorable si elle n'est pas levée.
- **L'Autorité environnementale de l'IGEDD (Inspection générale de l'environnement et du développement durable)**, qui ne se prononce ni pour ni contre, formule 21 recommandations. Elle juge l'étude d'impact « parfois imprécise, incomplète ».
- **Ifremer** écrit le 30 juin 2025 que ses recommandations « ne nous semblent pas suffisamment prises en compte ». Ses deux expertises n'ont été versées au dossier que le 21 août, quatre jours après l'ouverture de l'enquête.

L'architecte des bâtiments de France et le préfet maritime ont en revanche émis un avis favorable. Le ministre a fait de même pour les travaux en site classé, sous cinq prescriptions. Le dossier a été complété par RTE le 3 juillet 2026, après ces avis, sans qu'aucune de ces instances soit consultée à nouveau.

Ces avis sont largement repris au registre : le CNPN est cité dans 77 contributions, Ifremer dans 72, l'Autorité environnementale dans 63 et l'OFB dans 30.

Les associations

Les fédérations et associations nationales. La Fédération Environnement Durable, par la voix de son président, a déposé l'une des toutes premières contributions, le matin de l'ouverture : un avis « totalement défavorable », pour des raisons paysagères, environnementales et économiques (n° 5). La Fédération nationale Vent de Colère !, via son président, émet un avis « très défavorable » : un raccordement « inefficace, coûteux », dont l'utilité n'est pas démontrée et pour lequel aucune véritable alternative n'a été étudiée (n° 3122, déposé à nouveau sous les n° 3132 et 3160). La Fédération nationale Patrimoine-Environnement (n° 4523), Sites et Monuments (n° 3895), Urgences Patrimoine (n° 4146) et Oïkos Kaï Bios (n° 3943) sont également défavorables.

Le collectif Vent des maires a déposé neuf observations argumentées, du 14 au 28 septembre. Elles portent sur le paysage de Belle-Île, le périmètre du projet et son étude d'impact, une pièce obligatoire manquant au dossier, le choix du tracé et l'absence d'alternative, la biodiversité marine, l'eau et les zones humides, l'absence de compensation pour les entreprises de pêche, le bilan financier et les avis des collectivités. La dernière, publiée à 17 h 13 le jour de la clôture (n° 4552), récapitule les avis défavorables de dix-huit conseils municipaux, de trois intercommunalités et du Département, et conclut à l'avis défavorable du collectif.

Les associations locales. PIEBÎEM fait état de 20 275 signataires de sa pétition et cite le vœu du conseil départemental du 19 décembre 2025 (n° 3486). S'y ajoutent la Fédération de protection de la baie de Quiberon, des îles et du Grand site dunaire (n° 3661), Horizon Groisillon (n° 3635), les Gardiens du Large de Groix (n° 4325), Gerveur da viken (n° 3526), Paysages de Mégalithes (n° 3498), Le Génie du Lieu, qui relève que la liasse des photomontages manquait au dossier consultable au Palais (n° 3215) et dépose sa contribution finale le 26 septembre (n° 4065), onze associations dans un communiqué commun (n° 4345) et, dans la dernière heure, Vivre au Pays de Pluvigner (n° 4554).

Les contributions des Amis de Saint-Gildas et de la presqu'île de Rhuys et de leur président, également porte-parole du Réseau Énergies Terre & Mer, sont parmi les plus nombreuses : onze, du premier au dernier jour. Dès l'ouverture, il demande que soient modifiés le périmètre, la durée et la publicité de l'enquête (n° 1) ; l'association porte ensuite, au nom de sept associations, deux demandes de prolongation, le 29 août (n° 1623) puis le 15 septembre (n° 2974), après avoir établi que l'avis du préfet maritime ne figurait pas au dossier le jour de son ouverture. Les autres contributions portent sur l'absence d'évaluation en coût complet et de démonstration de l'utilité publique (n° 4049 et 4212), sur un scénario énergétique alternatif (n° 336), sur la visibilité de la sous-station en mer au-delà de 40 km (n° 4056) et sur la fermeture de l'horizon depuis le site classé du Grand Mont, à Saint-Gildas-de-Rhuys (n° 4551).

Les associations naturalistes. FNE Bretagne (n° 3013 et suivants) et Bretagne Vivante-CEN (n° 3862), favorables aux énergies marines, concluent à un avis défavorable au dossier de RTE. La LPO n'a pas déposé de contribution au registre.

Les pêcheurs

Pendant l'enquête. Les comités des pêches du Finistère et du Morbihan (n° 3634) ne s'opposent pas, mais écrivent que des mesures de compensation « doivent être prévues et versées sans délai » aux entreprises touchées par trois années de pose des liaisons. C'est, sous leur signature, le cœur de l'observation n° 7 de Vent des maires.

Avant l'enquête. Le comité départemental des pêches du Morbihan et le comité régional de la conchyliculture Bretagne-Sud avaient émis un avis réservé.

Les soutiens

Les collectivités. La Région Bretagne (n° 4472) soutient le raccordement et souligne la qualité des démarches de RTE. Elle écrit notamment que le classement UNESCO des Mégalithes de Carnac « a été conduit dans un contexte intégrant la réalisation du projet éolien en mer et ses infrastructures associées » — lecture que l'évaluation de l'ICOMOS ne confirme qu'en partie : si elle juge l'impact des parcs « marginal », elle identifie « l'implantation de nouveaux parcs éoliens » comme « la menace la plus récente pesant sur le bien » et constate que « les parcs éoliens seront visibles depuis le bien », sans qu'une évaluation d'impact patrimonial ait été conduite. Lorient Agglomération (n° 4004)

rappelle son avis favorable du 9 décembre 2025, assorti de points de vigilance sur la vue depuis Groix, le contenu local et la fiscalité : c'est l'avis de collectivité favorable le plus explicite du registre.

Les acteurs économiques. Tous ont un intérêt économique direct dans l'éolien en mer : l'organisation professionnelle France Renouvelables (n° 3816), les développeurs Q ENERGY, actionnaire de Pennavel (n° 3951), et Iberdrola (n° 3473), les structures de la filière que sont le Pôle Mer Bretagne Atlantique (n° 3502) et les clusters Bretagne Ocean Power, Aquitaine Blue Energies et Normandie Maritime (n° 3496), enfin des acteurs portuaires et logistiques : Brest Port (n° 3873), l'Union maritime de Brest (n° 3926), le Groupe maritime Kuhn (n° 3913) et Blue Water Shipping (n° 3448). Ils ont déposé leur contribution entre le 21 et le 26 septembre. L'Agence Bretagne Next (n° 4496) et Bluesign (n° 4503) apportent aussi leur soutien.

8. Le chiffre à retenir

Même en rangeant du côté du soutien toutes les contributions nuancées ou sans position, l'opposition resterait à 90,7 % du registre dématérialisé, sans compter les observations des registres papier.

9. Annexe A — Contributions par jour depuis le 17 août

Date de dépôt affichée par le registre. « Autres » regroupe les positions nuancées et l'absence de position. Le 28 septembre va jusqu'à la clôture de 17 h 30.

Jour	Total	Opposition	Soutien	Autres	Cumul
17/08 lun.	107	97	8	2	107
18/08 mar.	109	108	1	0	216
19/08 mer.	93	85	5	3	309
20/08 jeu.	102	98	3	1	411
21/08 ven.	132	118	12	2	543
22/08 sam.	113	101	7	5	656
23/08 dim.	186	179	5	2	842
24/08 lun.	150	135	10	5	992
25/08 mar.	130	123	7	0	1 122
26/08 mer.	144	131	10	3	1 266
27/08 jeu.	166	146	11	9	1 432
28/08 ven.	124	116	5	3	1 556
29/08 sam.	115	106	5	4	1 671
30/08 dim.	92	76	13	3	1 763
31/08 lun.	113	110	3	0	1 876
01/09 mar.	80	75	3	2	1 956
02/09 mer.	80	66	11	3	2 036
03/09 jeu.	88	78	8	2	2 124
04/09 ven.	75	69	5	1	2 199
05/09 sam.	65	63	2	0	2 264
06/09 dim.	63	59	4	0	2 327
07/09 lun.	71	68	1	2	2 398
08/09 mar.	81	70	10	1	2 479
09/09 mer.	60	55	5	0	2 539
10/09 jeu.	80	78	2	0	2 619
11/09 ven.	85	79	5	1	2 704
12/09 sam.	45	41	3	1	2 749
13/09 dim.	81	78	2	1	2 830
14/09 lun.	92	86	6	0	2 922
15/09 mar.	82	77	5	0	3 004
16/09 mer.	79	71	6	2	3 083
17/09 jeu.	74	70	4	0	3 157
18/09 ven.	90	73	15	2	3 247
19/09 sam.	40	39	1	0	3 287
20/09 dim.	67	64	3	0	3 354
21/09 lun.	99	75	21	3	3 453
22/09 mar.	119	94	24	1	3 572
23/09 mer.	127	117	9	1	3 699
24/09 jeu.	136	123	9	4	3 835
25/09 ven.	148	109	38	1	3 983
26/09 sam.	136	128	4	4	4 119
27/09 dim.	240	218	16	6	4 359
28/09 lun.	198	181	9	8	4 557
Total	4 557	4 133	336	88	